

Indice de verdure (IVer) (articles 42)

L'indice de verdure indique la proportion d'un terrain occupée par des surfaces végétalisées, telles que des arbres, du gazon, des haies, des plantations, des aménagements en faveur de la biodiversité ou encore des revêtements perméables. Il permet de garantir qu'une part minimale de chaque parcelle soit réservée à des surfaces naturelles et/ou végétalisées afin d'évaluer la qualité écologique d'un projet d'aménagement. Son objectif est ainsi de limiter une minéralisation excessive des parcelles afin de réduire les îlots de chaleur et d'améliorer le cadre de vie.

Cet indice doit être pris en compte dès les premières réflexions de conception du projet. Il constitue un paramètre de base qui influence l'implantation et les dimensions des aménagements extérieurs. Il peut ainsi limiter le nombre et/ou la taille de certains ouvrages, tels que les dépendances, les piscines, les couverts ou d'autres surfaces imperméabilisées, afin de préserver une proportion suffisante d'espaces végétalisés sur la parcelle.

Il se calcule selon le rapport suivant :

$$\text{IVer} = \frac{\text{Surface verte déterminante (surfaces naturelles et/ou végétalisées)}}{\text{Surface de terrain déterminante (surface de la parcelle)}}$$

Le résultat de ce calcul correspond à l'indice de verdure de la parcelle, qui doit respecter la valeur minimale indiquée ci-dessous.

L'indice de verdure minimal a été déterminé pour chaque zone d'affectation :

	Indice de verdure
Zone centrale A et B	0.4
Zone de faible densité A et B	0.6
Zone de moyenne densité A, B et C	0.6
Zone mixte A	0.4
Zone mixte B	0.5
Zone d'activités économiques	0.25

Les différentes surfaces vertes considérées sont pondérées et se voient attribuer un coefficient en fonction de leur contribution à leur qualité écologique et à la présence de verdure.

Ces surfaces et leurs facteurs de pondération sont détaillés dans les pages suivantes.

Surfaces considérées

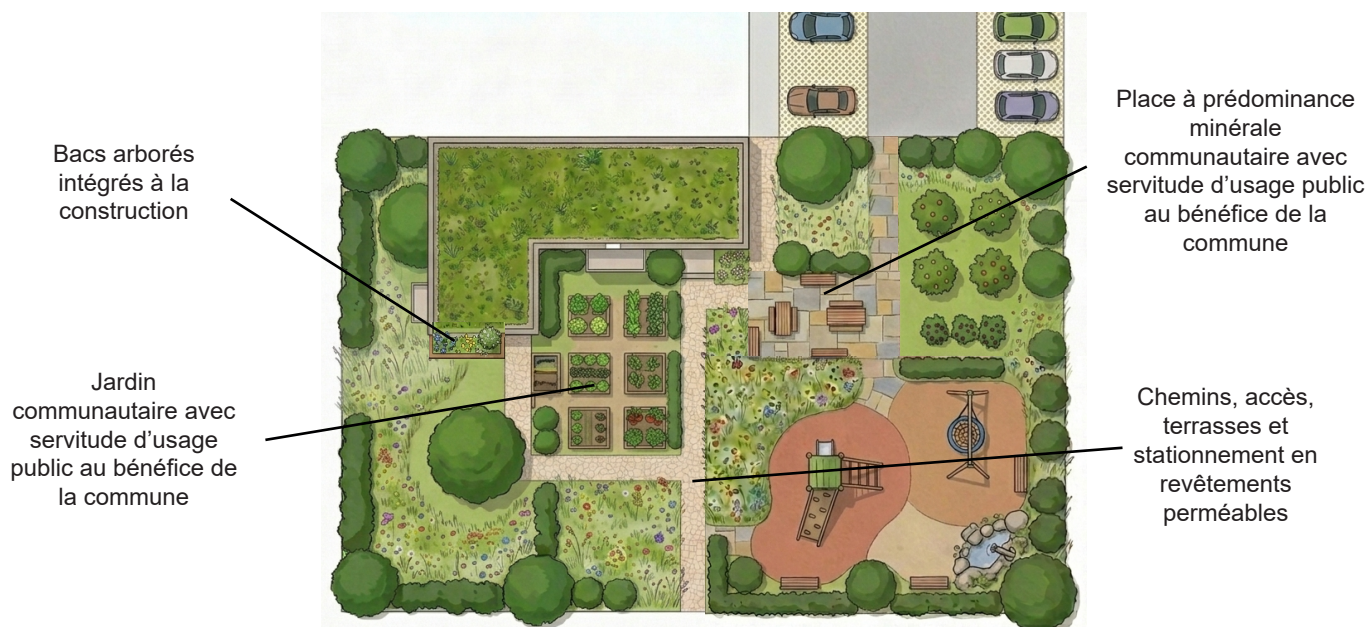
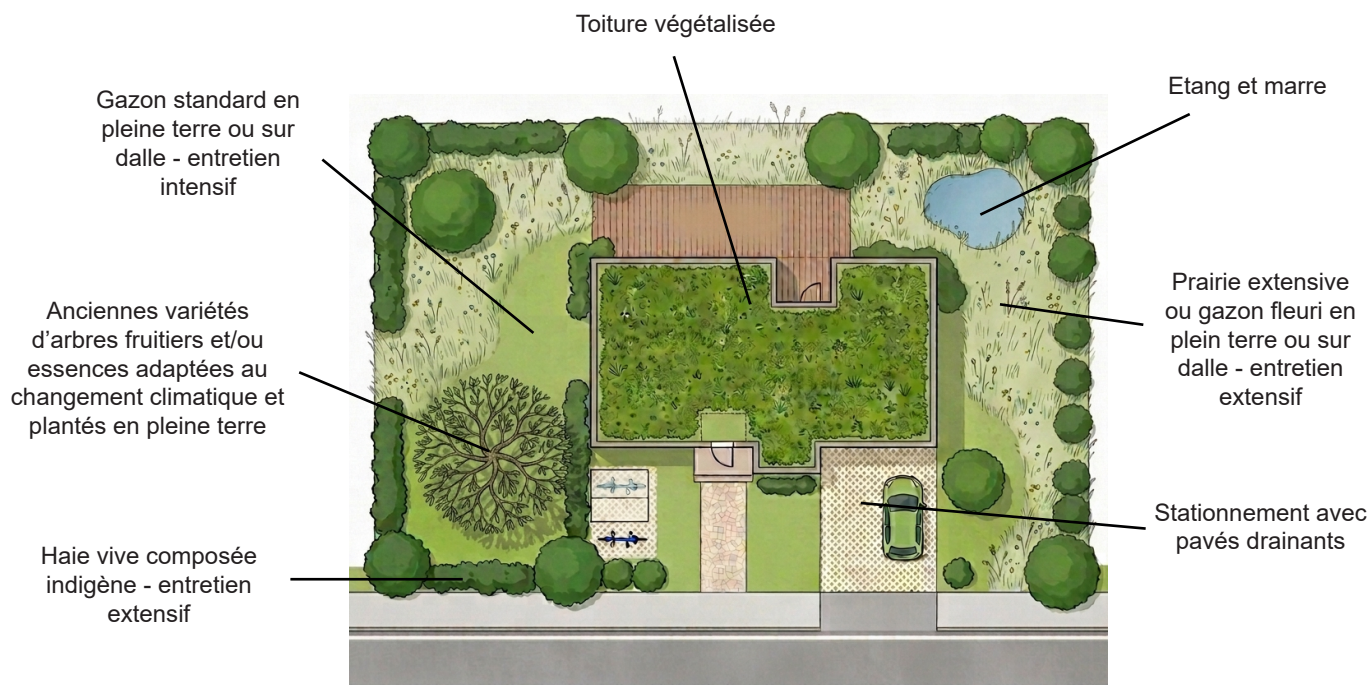


Tableau des pondérations

Le tableau dynamique utilisé pour calculer l'indice de verdure est disponible auprès du Service de l'urbanisme et de la durabilité.

Surfaces comprises dans l'indice	Critères	Surface verte déterminante (m ²)	Indice de pondération	Surface pondérée avec l'indice (m ²)
Surfaces vertes en pleine terre (gazon standard) <i>Les surfaces de pleine terre considèrent les surfaces "hors dalle". Les surfaces "sur dalle" sont distinguées par la profondeur de terre disponible entre la surface et la dalle.</i>	Hors dalle en pleine terre		1	
	Sur dalle dès 1,50 m de terre		1	
	Sur dalle de 0,50 m à 1,49 m de terre		0.5	
	Sur dalle de 0 m à 0,49 m de terre		0	
Surfaces vertes en pleine terre (prairie extensive, gazon fleuri, bandes paysagères et surfaces avec entretien différencié en faveur de la biodiversité)	Hors dalle en pleine terre		1.5	
	Sur dalle dès 1,50 m de terre		1.5	
	Sur dalle de 0,50 m à 1,49 m de terre		0.8	
	Sur dalle de 0 m à 0,49 m de terre		0.3	
Haies vives <i>Par haies vives on entend une haie composée d'essences indigènes et entretenue de manière extensive</i>	m ² à déduire des surfaces vertes		1.5	
Etangs et marres <i>Les zones humides dans les jardins jouent un rôle écologique important, en favorisant la biodiversité.</i>	m ² à déduire des surfaces vertes		1.5	
Toiture végétalisée <i>Les toitures végétalisées permettent d'augmenter la biodiversité, elles jouent un rôle dans le ruissellement des eaux et surtout elles atténuent la surchauffe du bâtiment créé par le rayonnement du soleil sur le toit.</i>	Substrat minimum 0,12 m d'épaisseur. La végétalisation se fera de manière différenciée comprenant des aménagements favorables à la biodiversité. Sedum à bannir		0.3	
Anciennes variété d'arbres fruitiers et/ou essences adaptées au changement climatique et plantés en pleine terre (hors dalle)	m ² = surface de la couronne de l'arbre à l'âge adulte		1.5	
Jardins communautaires avec servitude d'usage public au bénéfice de la commune			1.5	
Places à prédominance minérale communautaires avec servitude d'usage public au bénéfice de la commune			0.5	
Bacs arborés intégrés à la construction	Bacs de plus de 1,00 m ²		0.2	
Stationnement, chemins, accès et terrasses en revêtements perméables	Excepté surfaces d'entreposage		0.2	
Stationnement avec pavés drainants	Excepté surfaces d'entreposage		0.1	
Surface totale de la parcelle (m ²)				
		Total		
		Indice de verdure (Iver)		